

Phase n°1 : Travaux Avenue Carnot (création d'une voie provisoire)

Période prévisionnelle du 05/09/22 au 23/09/2022

Arrêté du 05/09/22 au 07/10/22

- Chaussée rétrécie à une voie dans chaque sens de circulation
- Le balisage sera évolutif en fonction des besoins du chantier.
- L'arrêt de bus Eleïs J Hebert sera déplacé.

Phase n°2 : Travaux Avenue Carnot EST

Période prévisionnelle du 24/09/22 au 23/01/2023

Arrêté du 15/09/22 au 09/02/23

- Chaussée rétrécie à une voie dans chaque sens de circulation.
- L'arrêt de bus Eleïs J Hebert sera supprimé.
- La voie d'accès aux commerces sera barrée. L'accès aux commerces (SAINT MACLOU / MAC DO / COURTEPAILLE/.) se fera par la rue de la Saline.
- La rue Jacques Rouxel sera barrée. L'accès se fera par la rue Pierre Lecomte.
- La rue de la place Louis Darinot sera barrée. L'accès se fera par la rue de l'Ermitage.
- L'accès aux urgences sera maintenu par la rue du Champ de Mars autant que possible. Selon les besoins du chantier, l'accès se fera par la rue de la Place Darinot
- La chaussée de la rue de la saline sera réduite à deux voies.
- Le balisage évoluera en fonction de l'avancement du chantier du cycle de l'eau (partie SUD du chantier).
- Le balisage sera évolutif en fonction des besoins du chantier.

Phase n°3 : Travaux Avenue Carnot OUEST

Période prévisionnelle du 24/01/23 au 19/05/2023

Arrêté du 10/01/23 au 02/06/23

- Chaussée rétrécie à une voie dans chaque sens de circulation.
- L'arrêt de bus Eleïs J Hebert sera supprimé.
- Les accès aux passerelles piétonnes seront interdites.
- L'accès et la sortie des Eleïs seront maintenus autant que possible. Selon les besoins du chantier, ils peuvent être barrés ponctuellement. La

déviation sera faite par l'avenue Jean François Millet et le quai de l'entrepôt.

- La rue Javin sera en sens unique, Sens sortant autorisé.
- Le balisage sera évolutif en fonction des besoins du chantier.

Phase n°4 : Travaux Avenue Carnot (ilots centraux)

Période prévisionnelle du 20/05/23 au 08/06/2023

Arrêté du 06/05/23 au 22/06/23

- Circulation alternée par feux.
- Le balisage sera évolutif en fonction des besoins du chantier.

Phase n°5 : Travaux Avenue Carnot (Revêtement de chaussée)

Période prévisionnelle du 09/06/23 au 21/06/2023

Arrêté du 25/05/23 au 22/06/23

- Circulation alternée par piquet K10.
- Le balisage sera évolutif en fonction des besoins du chantier.

Phase n°6 : Travaux Avenue Carnot (Station KORIAN)

Période prévisionnelle du 02/10/23 au 20/10/2023

Arrêté date à définir selon avancement des travaux de KORIAN

- Circulation alternée par feux.
- L'accès aux urgences sera maintenu par la rue du Champ de Mars.
- Le balisage sera évolutif en fonction des besoins du chantier.

Phase n°1 : Travaux au niveau de l'îlot central

Période prévisionnelle du 05/09/22 au 07/09/22

Arrêté du 05/09/22 au 16/09/22

- Circulation rétrécie sur les voies extérieures dans les deux sens
- Suppression du tourne à gauche vers la rue du clin foc

Phase n°2 : Travaux sur la partie SUD

Période prévisionnelle du 08/09/22 au 21/11/22

Arrêté du 05/09/22 au 03/11/22

- Basculement de la circulation sur les voies NORD de l'avenue.
Circulation en double sens
- Accès aux résidences maintenu dans le chantier
- La rue de l'onglet sera barrée dans le sens entrant. La déviation se fera part la rue de l'abbaye
- Le balisage sera évolutif en fonction des besoins du chantier.

Phase n°3 : Travaux sur la partie NORD

Période prévisionnelle du 22/11/22 au 21/02/23

Arrêté du 07/11/22 au 07/03/23

- Basculement de la circulation sur les voies SUD de l'avenue.
Circulation en double sens sur les voies définitives
- La rue du clin foc sera barrée. La déviation se fera part la rue de la Marquise.
- La rue du Diablotin sera barrée dans le sens sortant. La déviation se fera par la rue de la Marquise.
- Le parking longitudinal de l'avenue Céssart sera barré
- Le balisage sera évolutif en fonction des besoins du chantier

Phase n°4 : Travaux au niveau de la station Chantereyne

Période prévisionnelle du 22/02/23 au 19/04/23

Arrêté du 06/02/22 au 28/04/23

- Circulation rétrécie sur les voies définitive dans les deux sens
- Le balisage sera évolutif en fonction des besoins du chantier

Annexe n°3

Phase n°1 : Travaux côté OUEST

Période prévisionnelle du 05/09/22 au 22/12/2022

Arrêté du 05/09/22 au 13/01/23

- Circulation rétrécie à une voie
- Le stationnement le long du bord à quai sera modifié. Il sera sur la longueur à la place d'être en épi.
- Des places de livraison seront positionnés en insertion dans le balisage.
- Au croisement avec la rue Delaville, un STOP sera positionné sur le boulevard Quai Alexandre III. La priorité sera pour les véhicules venant de la rue Delaville
- Le balisage sera évolutif en fonction des besoins du chantier.

Phase n°2 : Travaux côté EST

Période prévisionnelle du 03/01/2023 au 10/07/2023

Arrêté du 05/12/22 au 20/07/23

- Circulation rétrécie à une voie
- Accès à la rue Jean François Millet sera interdite aux véhicules
- L'accès au bord à quai sera maintenu.
- Le balisage sera évolutif en fonction des besoins du chantier.

Phase n°1 : Travaux Avenue Jean François MILLET

Période prévisionnelle du 05/09/22 au 27/09/2022

Arrêté du 05/09/22 au 11/10/22

- Circulation rétrécie à une voie dans chaque sens de circulation (voie extérieure)
- L'accès au tunnel se fera via le passage « hors gabarit »
- Le balisage sera évolutif en fonction des besoins du chantier.

Travaux rue des tanneries

Période prévisionnelle du 05/09/22 au 27/09/2022

Arrêté du 05/09/22 au 11/10/22

- Circulation rétrécie à une voie dans chaque sens de circulation (voie extérieure)
- Le tourne à droite direction Tourlaville sera réduit à une voie
- Le tourne à gauche direction Equeurdreville sera réduit à une voie.
- Le balisage sera évolutif en fonction des besoins du chantier.

Phase n°2 : Travaux rue des tanneries

Période prévisionnelle du 28/09/22 au 25/10/2022

Arrêté du 14/09/22 au 09/11/22

- Circulation rétrécie à une voie dans chaque sens de circulation (voie extérieure)
- Le tourne à droite direction Tourlaville sera réduit à une voie
- Le tourne à gauche direction Equeurdreville sera réduit à une voie.
- Le balisage sera évolutif en fonction des besoins du chantier.

Travaux Avenue Jean François MILLET / PEM SUD

Période prévisionnelle du 28/09/22 au 25/10/2022

Arrêté du 14/09/22 au 09/11/22

- Circulation rétrécie à deux voies sur l'avenue Jean François MILLET (une voie pour l'accès au tunnel et une voie vers le pont de Carot).
- Le stationnement sur le PEM SUD sera interdit
- Les arrêts de BUS seront déplacés (rue Mendes France et rue Delaville)

- Le balisage sera évolutif en fonction des besoins du chantier et de l'interface avec le chantier de réseaux de chaleurs.

Phase n°3 : Travaux Avenue Jean François MILLET / PEM SUD

Période prévisionnelle du 26/10/22 au 19/01/23

Arrêté du 12/10/22 au 03/02/23

- Circulation rétrécie à deux voies sur l'avenue Jean François MILLET (une voie pour l'accès au tunnel et une voie vers le pont de Carot).
- Le stationnement sur le PEM SUD sera interdit
- Les arrêts de BUS seront déplacés (rue Mendes France et rue Delaville)
- Le balisage sera évolutif en fonction des besoins du chantier.

Travaux Square des tanneries

Période prévisionnelle du 26/10/22 au 19/01/23

Arrêté du 12/10/22 au 03/02/23

- Circulation sera interdite au niveau du Square des tanneries
- Une voie sera neutralisée sur la rue Mendes France au niveau du carrefour de la gare
- Une voie sera neutralisée sur la rue des Tanneries.
- Le stationnement sera interdit square des Tanneries.
- Le balisage sera évolutif en fonction des besoins du chantier.

Travaux Parvis de la gare

Période prévisionnelle du 26/10/22 au 19/01/23

Arrêté du 12/10/22 au 03/02/23

- Le tourne à droite direction Tournlaville sera supprimé.
- La voie de droite du tourne à gauche (en Direction d'Equerdreville) sera neutralisée.
- Une voie sera neutralisée sur l'avenue Jean François Millet dans le prolongement des travaux sur le PEM SUD.
- Sur le parvis de la gare, les voies de Taxi seront supprimées.
- Le stationnement sera interdit sur la partie NORD du parking de la gare.
- Le balisage sera évolutif en fonction des besoins du chantier.

Phase n°4 : Travaux Square des tanneries

Période prévisionnelle du 20/01/23 au 30/01/23

Arrêté du 03/01/23 au 14/02/23

- Circulation sera interdite au niveau du Square des tanneries
- Une voie sera neutralisée sur la rue Mendes France au niveau du carrefour de la gare
- Une voie sera neutralisée sur la rue des Tanneries.
- Le stationnement sera interdit square des Tanneries.
- Le balisage sera évolutif en fonction des besoins du chantier.

Travaux Parvis de la gare

Période prévisionnelle du 20/01/23 au 30/01/23

Arrêté du 03/01/23 au 14/02/23

- Le tourne à droite direction Tourlaville sera supprimé.
- La voie de droite du tourne à gauche (en Direction d'Equedreville) sera neutralisée.
- Une voie sera neutralisée sur l'avenue Jean François Millet dans le prolongement des travaux sur le PEM SUD.
- Sur le parvis de la gare, les voies de Taxi seront supprimées.
- Le stationnement sera interdit sur la partie NORD du parking de la gare.
- Le balisage sera évolutif en fonction des besoins du chantier.

Travaux PEM NORD

Période prévisionnelle du 20/01/23 au 30/01/23

Arrêté du 03/01/23 au 14/02/23

- L'accès à la gare routière ainsi qu'au quai de l'entrepôt sera interdit depuis le quai Alexandre III.
- L'accès au quai de l'entrepôt depuis l'avenue Jean François Millet sera maintenu en l'état autant que possible selon l'avancement du chantier.
- Dès que cela sera nécessaire, un aménagement sera fait pour pouvoir travailler en sécurité et également pour laisser l'accès au quai et aux commerces.
- Deux voies seront neutralisées sur l'avenue Jean François Millet.
- Le balisage sera évolutif en fonction des besoins du chantier.

Phase n°5 : Travaux Parvis de la gare

Période prévisionnelle du 31/01/23 au 12/06/23

Arrêté du 14/01/23 au 26/06/23

- Le tourne à droite direction Tourlaville sera supprimé.
- La voie de droite du tourne à gauche (en Direction d'Equedreville) sera neutralisée.
- Une voie sera neutralisée sur l'avenue Jean François Millet dans le prolongement des travaux sur le PEM SUD.
- Sur le parvis de la gare, les voies de Taxi seront supprimées.
- Le stationnement sera interdit sur la partie NORD du parking de la gare.
- Le balisage sera évolutif en fonction des besoins du chantier.

Travaux PEM NORD

Période prévisionnelle du 31/01/23 au 12/06/23

Arrêté du 14/01/23 au 26/06/23

- L'accès à la gare routière ainsi qu'au quai de l'entrepôt sera interdit depuis le quai Alexandre III.
- L'accès au quai de l'entrepôt depuis l'avenue Jean François Millet sera maintenu en l'état autant que possible selon l'avancement du chantier.
- Dès que cela sera nécessaire, un aménagement sera fait pour pouvoir travailler en sécurité et également pour laisser l'accès au quai et aux commerces.
- Deux voies seront neutralisées sur l'avenue Jean François Millet.
- Le balisage sera évolutif en fonction des besoins du chantier.

Phase n°6 : Travaux Parvis de la gare

Période prévisionnelle du 13/06/23 au 03/07/23

Arrêté du 31/05/23 au 17/07/23

- Le tourne à droite direction Tourlaville sera supprimé.
- La voie de droite du tourne à gauche (en Direction d'Equedreville) sera neutralisée.
- Une voie sera neutralisée sur l'avenue Jean François Millet dans le prolongement des travaux sur le PEM SUD.
- Sur le parvis de la gare, les voies de Taxi seront supprimées.
- Le stationnement sera interdit sur la partie NORD du parking de la gare.

- Le balisage sera évolutif en fonction des besoins du chantier.

Phase n°7 : Travaux Structure de chaussée

Période prévisionnelle du 04/07/23 au 09/08/23

Arrêté du 15/06/23 au 25/08/23

- Les travaux de rabotage et de mise en œuvre des enrobés se feront de nuit. Un planning plus détaillé sera transmis en amont.
- Les travaux se feront par demi chaussée.
- Les voies seront barrées.
- En venant de l'EST, déviation par la rue Carnot, pont tournant puis quai de Caligny.
- En venant de l'OUEST, déviation par l'avenue Cessart, Quai de Caligny, pont tournant et avenue Carnot.
- En venant du Sud, déviation par la rue Becquerel, rue Sadi Carnot, Rue Maréchal Leclerc.
- Le stationnement sera interdit sur l'emprise du chantier.
- Le balisage sera évolutif en fonction des besoins du chantier.